

MODALITES D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT

OBSERVATOIRE REGIONAL
SANTE ENVIRONNEMENT
NOUVELLE-AQUITAINE
(ORSE)

CONTEXTE ET PRESENTATION DE L'ORSE

La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires - dite loi « Hôpital, patients, santé et territoire » - prévoit dans ses objectifs et applications la mise en place d'une **démocratie sanitaire** sur l'ensemble des territoires.

La loi du 26 janvier 2016 engage la modernisation de notre système de santé autour de trois orientations : le renforcement de la prévention, la réorganisation autour des soins et de proximité autour du médecin généraliste, le renforcement des droits pour les patients.

Elle complète le dispositif de protection des droits individuels des patients et consolide les droits collectifs des usagers du système de santé. Elle prend des mesures fortes pour faire progresser la démocratie sanitaire comme l'ouverture des données de santé, l'association des usagers.

En 2013, l'ARS du Limousin avait organisé, en concertation avec les présidents de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) et de la Conférence du Territoire (CT), une série de débats publics territoriaux. Ceux-ci ont fait émerger d'importants besoins dans le champ de la santé environnementale. L'idée de créer un Observatoire Régional Santé Environnement (ORSE) s'est ainsi fait jour puis, au fil des rencontres, s'est imposée comme une réelle nécessité, eu égard à l'absence de lieu de débat et d'échanges en santé-environnement. L'ORSE, instance de démocratie participative appliquée à la santé environnementale a été mise en place le 21 janvier 2014. Le développement de cette instance à l'échelle de l'ancienne région Limousin ayant rempli les objectifs fixés et ayant conduit à l'instauration d'une réelle dynamique entre acteurs régionaux, l'ARS souhaite étendre le champ d'action de l'ORSE à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine. Ce besoin a été conforté par les acteurs de la santé environnementale lors des travaux d'élaboration du PRSE Nouvelle-Aquitaine.

Les objectifs de cette instance sont :

- **Favoriser le partage de connaissances** sur la situation régionale (recherche active et collecte de données auprès des différents contributeurs – analyse critique et mise à disposition – information du public et des acteurs sur les liens entre la santé et certains facteurs environnementaux).

- **Répondre au besoin de concertation et de médiation** (échanges entre acteurs sur les thématiques santé-environnement à partir d'exposés de résultats, d'interventions d'experts, d'interrogations spécifiques soulevées localement, etc.).

- **Etre force de proposition d'actions et d'outil d'aide à la décision** (aide à la définition des priorités et à l'identification des actions à mettre en œuvre, à une échelle régionale et/ou locale).

Cette instance s'inscrit résolument dans la démarche de **démocratie sanitaire participative** impulsée au niveau national dans le cadre de la Stratégie Nationale de Santé (SNS) et relayée au niveau régional par l'ARS. Elle ambitionne de constituer un outil de citoyenneté active répondant aux recommandations proposées par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé dans le rapport « Pour l'An II de la Démocratie sanitaire » du 14 février 2014 :

- Recommandation n°8 : « *Démocratie participative et dialogue avec les acteurs de la société civile : se doter des outils d'une citoyenneté active* ».
- Recommandation n°9 : « *Donner les moyens de la participation aux usagers et aux citoyens* ».

L'ORSE permettra donc un dialogue entre institutions régionales, experts et citoyens, garantissant une participation durable de la société civile dans le domaine de la santé environnementale.

L'Observatoire n'a pas pour objet de se substituer aux instances nationales mais contribue aux objectifs des plans nationaux tels que le Plan National Santé Environnement (PNSE) ou le Plan National Santé Travail (PNST).

Les objectifs de l'ORSE rejoignent certains thèmes et actions du nouveau Plan National Santé Environnement (PNSE3) :

- Thème 2.4 : *Rendre accessible et utilisables les données en santé environnement et mieux détecter les émergences*
 - o Action 44 : *Faciliter l'accès et l'utilisation des données d'exposition*
- Thème 4.2 : *Animer des débats publics et promouvoir la démocratie sanitaire sur les enjeux de santé environnementale*
 - o Action 93 : *favoriser les temps d'échanges entre administrations (d'Etat ou territoriales) d'une même région*
 - o Action 94 : *Favoriser l'implication de la population dans les décisions liées à la santé environnement*
- Thème 4.3 : *Promotion de la prise en compte des enjeux de santé environnement dans les déclinaisons locales des politiques publiques*
 - o Sous-thème 4.3.1 : *Favoriser l'intégration de la santé environnementale dans les politiques locales*
- Thème 4.4 : *Renforcer l'information, la communication et la formation*

Toutefois les limites de l'ORSE sont régionales et il a vocation à s'inscrire dans le cadre des plans régionaux existants ou à venir. Dans cette optique, l'Observatoire Régional Santé Environnement sera un maillon essentiel de l'articulation entre institutions régionales et citoyens, afin de fédérer la réflexion autour des problématiques de santé environnementale. L'Observatoire ne peut se prévaloir d'un quelconque rôle décisionnel ou réglementaire.

COMPOSITION DE L'ORSE

L'Observatoire Régional Santé Environnement est porté par l'Observatoire régional de la Santé, sous le pilotage de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine. Il est placé sous le patronage de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA).

Il est composé de 7 membres permanents. Sa composition peut être modifiée si le besoin s'en fait ressentir.

Le **Bureau** de l'ORSE se compose de 7 membres :

- Agence Régionale de Santé (ARS)
- Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)
- Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
- Observatoire Régional de la Santé (ORS) secrétaire du bureau
- Santé Publique France (Cire Nouvelle-Aquitaine)
- France Assos Santé Nouvelle-Aquitaine (FASNA)

Les membres permanents de L'ORSE sont répartis en 5 collèges :

- **Collège 1 : Services de l'Etat et Organismes publics :**
 - ✓ Agence Régionale de Santé (ARS)
 - ✓ Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence de la Consommation et de l'Emploi (DIRECCTE)
 - ✓ Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
 - ✓ Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)
 - ✓ Santé Publique France (Cellule Inter-Régionale d'Epidémiologie Nouvelle-Aquitaine)
 - ✓ Education Nationale (Rectorats de Bordeaux, Limoges, Poitiers)

Chaque direction régionale pourra être accompagnée par un ou deux représentants de ses directions départementales si elle le souhaite.

- **Collège 2 : Collectivités territoriales :**
 - ✓ Conseil Régional
 - ✓ Conseils Départementaux
 - ✓ Représentant des maires NA
 - ✓ Représentant des maires ruraux
 - ✓ Villes préfectorales, et/ou centres d'aires urbaines de plus de 100 000 habitants

Collège 3 : Instances participatives et unions professionnelles :

- ✓ Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)
- ✓ Conseils Territoriaux de Santé (CTS)
- ✓ Conseil Economique Social et Environnemental Régional (CESER)
- ✓ Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI)
- ✓ Chambre Régionale d'Agriculture (CRA)
- ✓ URPS (médecin, pharmacien, infirmier, sage-femme, kinésithérapeute)

- **Collège 4 : Organismes de recherche et d'observation :**

- ✓ Observatoire Régional de la Santé (ORS)
- ✓ Universités de Bordeaux, La Rochelle, Limoges, Pau, Poitiers
- ✓ Facultés de Médecine de Bordeaux, Limoges, Poitiers
- ✓ Facultés de Pharmacie de Bordeaux, Limoges, Poitiers
- ✓ ISPED

- **Collège 5 : Associations et représentants d'usagers :**

- ✓ France Nature Environnement (FNE)
- ✓ France Assos Santé Nouvelle-Aquitaine (FASNA)
- ✓ Union Française des Consommateurs (UFC)
- ✓ Générations futures
- ✓ Réseau Environnement Santé
- ✓ Alerte médecins sur les Pesticides

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ORSE

Les institutions choisiront un représentant pour siéger aux séances plénières de l'ORSE. Des personnes qualifiées pourront être invitées en qualité d'expert, au vu de leurs compétences, et en fonction des ordres du jour et des sujets à traiter, ainsi que des acteurs particulièrement concernés par les problématiques ciblées.

Le bureau définit le programme annuel de l'ORSE, il décide des points inscrits à l'ordre du jour des séances plénières en tenant compte des propositions des membres des différents collèges de l'ORSE. La fréquence des réunions plénières sera d'une à deux réunions par an. Leur localisation pourra varier sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Outre les séances plénières de l'instance régionale, des déclinaisons locales de l'ORSE, à l'initiative du bureau, pourront être ponctuellement organisées dans des territoires où des problématiques particulièrement prégnantes se sont fait jour. La composition de l'ORSE sera adaptée aux acteurs locaux (collectivités, associations, services de l'Etat, ...).

L'ARS pourra en outre confier à l'ORSE l'organisation de manifestations spécifiques.

Le fonctionnement de l'Observatoire Régional Santé Environnement doit répondre aux objectifs qui lui sont assignés :

- **Partage de connaissances :**

L'Observatoire Régional de la Santé (ORS) met à disposition et appuie l'Observatoire Régional Santé Environnement dans l'organisation logistique des séances de l'ORSE (réservation de salles, envois des invitations, ...), dans la collecte des informations, des travaux et des avis communiqués en séance ou hors séance. L'ORS sert également de support à l'ORSE dans les tâches d'animation et d'alimentation du flux d'informations (collecte auprès d'organismes producteurs de données ou conduites d'études spécifiques). L'ORS assure par ailleurs le secrétariat de l'ORSE. Les informations et données seront mises à disposition des partenaires, des institutions et du public sous une forme adaptée, en particulier via le site Internet de l'ORSE, dont les grandes orientations seront débattues annuellement au sein du Bureau. Ce site aura pour vocation de faciliter l'accès et l'utilisation des données collectées dans une démarche d'« open data ».

- **Concertation et médiation :**

Les sessions de l'ORSE ont pour ambition de favoriser, grâce aux exposés de situation et aux échanges, l'émergence de consensus régionaux/locaux politiques, scientifiques et citoyens. L'ORSE aura la charge de l'organisation des séances plénières régionales et, le cas échéant, de sessions locales. Dans son rôle de médiateur, il se fera, par le biais de l'ARS, le rapporteur au niveau national des débats régionaux et d'éventuelles interrogations soulevées. De même il se fera le rapporteur au niveau régional des débats locaux organisés.

- **Proposition et décision :**

Les débats, organisés par l'ORSE, pourront aboutir à des recommandations à destination des pouvoirs publics et des décideurs. Ils pourront également conduire à des actions communes via des partenariats financiers ou non-financiers entre membres.

Tout contact avec l'ORSE se fera à l'adresse postale ou internet de l'ORS Nouvelle-Aquitaine, Site de Limoges :

ORSE
4, avenue de la Révolution
87000 LIMOGES

tél : 05 55 32 03 01

mail : orse@ors-na.org